

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.
Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND , M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations :

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

OBJET : Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que par *délibération du 18 décembre 2017*, l'Assemblée avait décidé d'un retour dérogatoire à la semaine de 4 jours d'école, à savoir :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H30-11H30 - 13H30-16H30

Après plusieurs années d'organisation scolaire à 4 jours par semaine, le Conseil d'école a à nouveau validé le maintien de la dérogation à 4 jours d'école.

Conformément à l'avis du Conseil d'école, il est proposé de maintenir la semaine de 4 jours d'école de 8H30 à 11h30 et 13h30 à 16h30, qui se traduira par une demande de renouvellement de dérogation auprès de la direction académique des services de l'éducation nationale.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :*

- ✚ **D'APPROUVER** le maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours par semaine, à savoir : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8H30-11H30 - 13H30-16H30
- ✚ **DE DEMANDER** le renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2024,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de renouvellement de dérogation d'organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-20-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

La secrétaire de séance,

Mme Jennifer DAUPHY SABY



Fait à la Fouillouse, le 12 mars 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

